

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20090209

Atelier informatique municipal. Mise à disposition d'une salle multimédia. Autorisation. Signature.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a la volonté d'adapter au niveau local les grands enjeux de l'économie numérique à l'horizon 2012. Bordeaux 'Ville Numérique' vise, notamment pour ce qui est de la gouvernance numérique, le développement de l'offre numérique pour tous et la diffusion de ses usages.

L'Atelier Informatique Municipal, rattaché à la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, est chargé d'animer le réseau des espaces municipaux de découverte, d'initiation et d'approfondissement des e-services, des logiciels libres, ou des produits les plus répandus. Centre de ressources, il est capable de prendre en compte l'évolution des comportements, de redistribuer les expériences innovantes réussies, de cibler de nouveaux publics (handicap, pme, public socialement ou culturellement isolé).

Le Conseil Général de la Gironde, pour sa part, met en oeuvre le programme SAPIENS (« Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs). Cette opération vise à renforcer les connaissances et les savoir-faire des bibliothécaires professionnels et bénévoles ainsi que ceux des animateurs multimédia des Services d'Accès Public à Internet du département.

Afin d'accueillir un groupe d'une quinzaine de stagiaires maximum pendant cinq des 26 journées prévues au programme 2009, l'Atelier Informatique Municipal propose de mettre à disposition une salle de formation multimédia située au premier étage de ses locaux 17 rue Causserouge.

Cette collaboration s'intègre dans la démarche d'harmonisation des compétences des animateurs que l'Atelier Informatique Municipal mène pour diffuser sur l'ensemble des espaces municipaux une offre d'accueil et de service homogène pour tous.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition qui vous est soumise.



CONVENTION DE PRET DE SALLE MULTIMEDIA

Entre :

Le Conseil général de la Gironde
Direction de la Culture et de la Citoyenneté
Esplanade Charles de Gaulle - 33074 BORDEAUX cedex

Représenté par son Président, Philippe Madrelle

Et :

La Ville de Bordeaux
Direction de l'Organisation et de l'Informatique
Place Pey-Berland
33000 BORDEAUX

Représentée par son Maire, Alain Juppé
dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n° du Conseil municipal en
date du reçue en Préfecture de la Gironde le,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Préambule et objectifs :

Dans le cadre de son programme SAPIENS (« Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs »), le Conseil général de la Gironde met en œuvre, entre mars et novembre 2009, un programme de développement des compétences.

Cette opération vise à renforcer les connaissances et les savoir-faire des bibliothécaires professionnels et bénévoles ainsi que ceux des animateurs multimédia des Services d'Accès Public à Internet. Ainsi formés, ils participeront au développement des services publics numériques et au maillage du territoire en structures capables de répondre aux besoins croissants des usagers d'accès à l'information, aux savoirs, à la culture et aux loisirs.

Ce programme composé de quatorze modules thématiques, est destiné aux bibliothécaires professionnels et bénévoles ainsi qu'aux animateurs multimédia des Services d'Accès Public à Internet dans le département. Il sera animé par quatre intervenants : Philippe Cazeneuve (Oxalis / Savoir en Actes), Christophe Rudelle (Consul'TIC), Pascal Desfarges (RETISS) et Hervé Enjolras (Akileo).

Séance du lundi 27 avril 2009

Les modules auront lieu entre mars et novembre 2009, au sein d'espaces multimédia de médiathèques ou de structures d'accès public à internet, situées dans des communes partenaires de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux a la volonté d'adapter au niveau local les grands enjeux de l'économie numérique à l'horizon 2012. « Bordeaux Ville Numérique » s'articule autour de cinq axes :

- L'accès pour tous au numérique
- Le développement de l'offre numérique et de l'accompagnement des habitants
- La diversification des usages
- La nouvelle gouvernance numérique
- La cité de demain

L'Atelier Informatique Municipal, rattaché à la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, est chargé d'animer le réseau des espaces municipaux de découverte, d'initiation et d'approfondissement des e-services, des logiciels libres, ou des produits les plus répandus. Centre de ressources, il est capable de prendre en compte l'évolution des comportements, de redistribuer les expériences innovantes réussies, de cibler de nouveaux publics (handicap, pme, publics socialement ou culturellement isolés).

Afin d'accueillir un groupe d'une quinzaine de stagiaires maximum pendant cinq des 26 journées prévues au programme 2009, l'Atelier Informatique Municipal met à disposition du Conseil Général une salle de formation multimédia située au premier étage de ses locaux 17 rue Causserouge.

Cette collaboration participe à la démarche d'harmonisation des compétences des animateurs que l'Atelier Informatique Municipal mène pour diffuser sur l'ensemble des espaces municipaux une offre d'accueil et de service homogène pour tous.

CECI AYANT ETE EXPOSE, il est convenu et arrêté ce qui suit :

1. La Ville de Bordeaux met à la disposition du Conseil Général de la Gironde :

Une salle de formation située dans les locaux
de l'Atelier Informatique municipal,
17 rue Causserouge 33 000 BORDEAUX

afin d'y accueillir un groupe d'une quinzaine de stagiaires maximum,
aux dates prévisionnelles suivantes :

Mardi 12 mai 2009	Module 8
Vendredis 29 mai et 5 juin 2009	Module 9
Mardis 29 septembre et 6 octobre	Module 13

et aux horaires suivants :

de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

2. La salle mise à disposition consistera en un espace de formation multimédia doté de :

- 8 postes informatiques, sous windows XP
- connexion internet haut débit
- 8 prises réseau
- 1 vidéo-projecteur,
- 1 tableau blanc ou paperboard
- Autorisation d'installer des logiciels (ou présence de l'administrateur réseau pour configuration)

L'accès aux espaces de détente et de services se fera dans le respect du confort du public présent.

L'utilisateur devra se conformer aux consignes de sécurité de l'établissement.

L'ouverture et la fermeture de l'accès à la salle et à ses équipements techniques, seront exclusivement assurées par le représentant de la salle.

3. Cette prestation est offerte gracieusement au Conseil général de la Gironde et ne saurait donner lieu au versement d'une compensation financière.

4. Dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions (moins de 5), le Conseil Général se réserve la possibilité d'annuler un module quelques jours plus tôt et d'en avertir aussitôt le responsable de la structure d'accueil. Cette annulation ne saurait donner lieu à dédommagement.

5. Il est rappelé que le programme de développement des compétences SAPIENS 2009 est destiné prioritairement aux bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental et des bibliothèques partenaires de la Bibliothèque Départementale de Prêt, ainsi qu'aux animateurs multimédia des Services d'Accès Publics à Internet.

Les modules sont les suivants :

Durée totale

1	Découverte de l'internet et du web 2.0	2 jours
2	Mieux comprendre les matériels et les réseaux informatiques	1 jour
3	Chercher et trouver l'information sur internet	2 jours
4	Créer un site web ou un blog	3 jours
5	Livres et bibliothèques numériques	1 jour
6	Musique dématérialisée et bibliothèques publiques	1 jour
7	Aspects et enjeux juridiques de l'internet	1 jour
8	Les logiciels libres au sein d'un Service d'Accès Public à Internet	1 jour
9	Services publics en ligne : savoir accompagner les publics	2 jours
10	L'internet pour les enfants : quelles ressources, quelles responsabilités ?	2 jours
11	L'accueil des publics en situation de handicap au sein d'un Service d'Accès Public à Internet	1 jour
12	Créer un Service d'Accès Public à Internet : du projet à la concrétisation	3 jours
13	Nouveaux usages, nouveaux contenus sur le web	2 jours
14	Animation au sein d'un Service d'Accès Public à Internet et usages culturels innovants : Musique Assistée par Ordinateur, initiation à la vidéo numérique et à la web-TV, animation 3D.	4 jours

6 . En tant que partenaire du Conseil Général dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme, la Ville de Bordeaux a la possibilité :

- de procéder à l'inscription gratuite de ses agents bibliothécaires ou animateurs multimédia, à tout ou partie de ce programme
- de mettre à disposition de ses animateurs un accès aux supports électroniques associés à chacun des modules du programme SAPIENS .

7. Le Conseil général de la Gironde certifie que le Département est bien garanti pour les locaux mis à sa disposition temporairement, par police Responsabilité Civile, souscrite sous le numéro 113.824.744, auprès de la compagnie MMA (Mutuelles du Mans Assurances), représentée par

La SARL SUBERVIE ASSURANCES
30, Cours du Maréchal Juin
BP 29
33023 BORDEAUX Cedex

(Validité du contrat : 1^{er} janvier – 31 décembre 2009)

Cette police prévoit :

1.) Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis des tiers :

- Une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages
- corporels,
- Une garantie à concurrence de 1 525 000 € par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

2.) Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

- Une garantie à concurrence de 300 000 € par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux,
- Copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

L'occupant souscrit pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour

tous les dommages subis.

Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'occupant au delà de ces sommes. La Ville, de son côté, fait son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables

8. Tout litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Convention établie ce jour en trois exemplaires.

Pour Le Conseil général de la Gironde Le Président	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire
Philippe MADRELLE	Alain Juppé

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, afin d'accueillir un groupe d'une quinzaine de stagiaires bibliothécaires professionnels et bénévoles et animateurs multimédia des services d'Accès Public à Internet, l'Atelier Informatique Municipal met à disposition du Conseil Général une salle de formation multimédia.

Cette collaboration participe à la démarche d'harmonisation des compétences des animateurs que l'Atelier Informatique Municipal mène pour diffuser sur l'ensemble des espaces municipaux une offre d'accueil et de services homogène pour tous.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, je voulais simplement mettre à profit cette délibération en faveur de la diffusion numérique pour précisément vous interroger sur le devenir d'un outil numérique qui a été mis en place pour l'animation sociale des quartiers, je veux parler de la plateforme PEUPLADE pour laquelle nous avons voté l'an passé une subvention de 95.000 euros.

Il devait y avoir une ouverture officielle du site Internet, la mise en route d'une dynamique participative pour sensibiliser la population, les quartiers, le tissu associatif à cet outil. Information devait être donnée de cette initiative sur le site « Bordeaux.fr », or à ma connaissance il n'y a rien de cette nature sur le site.

Je souhaiterais que nous ayons un bilan parce que nous avons voté cette subvention à la condition que puisse nous être présenté assez rapidement un bilan de cette initiative.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

Ma chère collègue, les promoteurs de cette opération se sont retirés après la discussion que nous avons eue au sein du Conseil Municipal.

Désolé de le rappeler, mais après l'intervention de notre collègue Mathieu ROUVEYRE...

(Brouhaha)

M. DUCHENE. -

Je ne crois pas qu'elle ait été justifiée. En tout cas eux-mêmes ont considéré que cette intervention les mettait en porte-à-faux avec les membres de leur Conseil d'Administration. Ils avaient eu en France, lorsqu'ils étaient intervenus dans un certain nombre de villes, un accueil particulièrement chaleureux. Ils se sont donc retirés pour le moment.

J'espère que nous pourrons dans les mois, peut-être dans les années qui viennent, en redébattre avec eux et mener cette opération qui à mon avis était très intéressante.

Ils ont été extrêmement surpris de la polémique qui est née lors de ce Conseil Municipal. Ils ont préféré pour l'instant se retirer. Donc évidemment la subvention n'a pas été versée.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'oppositions à cette 209 ,

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE